

# Registre des Délibérations du Conseil Municipal DE LA COMIMUNE DE GREASQUE 

## Séance du 29 Février 2024

Envoyé en préfecture le 07/03/2024
Reçu en préfecture le 07/03/2024
Publié le 8/3/24
ID : 013-211300462-20240229-DEL7CM290224-DE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de FEVRIER, sous la présidence de Monsieur Michel RUIZ.

## N ${ }^{\circ} 7$ Objet : Prestations d'action sociale en faveur du personnel

Date de convocation : 23 février 2024

Nombre Elus : 27
En exercice : 27
Présents : 20
Votants : 25
Procurations : 5


#### Abstract

Présents : Michel RUIZ, Jean-Luc TURZO, Nicole DECOSTANZI, Joëlle BRETON, René CECCHINEL, Nadine CARLUS, Claude MERINDOL, Michèle OLLIVE, Georges AMBROSIANO, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Jean-Marc RAGOT, David GIACCONE, Patrick EME, Nathalie MAUREL, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS, Jean-Pierre FUENTES- Absents-Excusés : Marc LAURENT pouvoir à Michel RUIZ, Françoise SCHMERBER pouvoir à Chantal MAGISTRIS, Audrey GIROULET pouvoir à Nadine CARLUS, Juan REVERTE pouvoir à Nathalie MAUREL, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE pouvoir à Paul GATIAN.


## Secrétaire de séance : M. Patrick EME

## Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 731-3 et L. 731-4;

Considérant que les agents de la commune bénéficient de deux types de prestations relevant de ces dispositions : d'une part l'octroi de cartes-cadeaux à l'occasion de Noël et d'autre part la possibilité de bénéficier de chèques-vacances en début d'été ;
Considérant que la Municipalité distribue des cartes-cadeaux au personnel, au titre des prestations d'action sociale facultative ;
Considérant que ces prestations sont prévues quel que soit le statut de l'agent (contractuel ou titulaire), quel que soit le temps de travail et quelle que soit l'ancienneté dans les services municipaux ;
Considérant que Monsieur le Maire propose aux élus d'approuver le versement d'une carte-cadeau d'un montant de $50 €$ par agent, et $20 €$ supplémentaires par enfant, jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile, au bénéfice du personnel de la commune, au titre des prestations d'action sociale facultative ;
Considérant que les agents de la Commune ont la possibilité de bénéficier de chèques-vacances au titre des prestations sociales facultatives;
Considérant que le montant annuel de l'attribution est de 250 € et qu'il est conditionné à une participation des bénéficiaires en fonction du quotient familial qui tient compte des revenus et de la composition familiale ;
Considérant que la participation de la commune varie selon les modalités suivantes:

| Tranche de <br> quotient familial | Participation <br> de l'agent | Participation <br> de la Commune | Montant total des <br> Chèques-Vacances |
| :--- | :--- | :--- | :--- |
|  | $40 \%$ | $60 \%$ |  |
| En dessous de | $100 €$ | $150 €$ | $250 €$ |
| $9500 €$ | 10 versements de $10 €$ | $50 \%$ | $50 \%$ |
|  | $125 €$ | $125 €$ | $250 €$ |
| De $9501 €$ | 10 versements de $12.5 €$ | 10 versements de $12.5 €$ |  |
|  | $60 \%$ | $40 \%$ |  |
| Au-delà de $18000 €$ | $150 €$ | $100 €$ | $250 €$ |
| $18000 €$ | 10 versements de $15 €$ | 10 versements de $10 €$ |  |

ARTICLE 1: Approuve le versement d'une carte-cadeau d'un montant de $50 €$ par agent, et $20 €$ supplémentaires par enfant, jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile, au bénéfice du personnel de la commune, au titre des prestations d'action sociale facultative. Une liste des bénéficiaires est dressée chaque année.

ARTICLE 2: Approuve le dispositif d'octroi de chèques-vacances tel que précisé ci-dessus, au titre des prestations d'action sociale facultative. Les crédits nécessaires sont prévus, chaque année, au Budget de la commune.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à arrêter la liste des attributaires, à passer commande et à organiser la distribution suivant les modalités définies ci-dessus.

## AINSI DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS Pour Extrait Conforme

LE MAIRE,
Michel RUIZ

